

Mobilisation de l'École pour les valeurs de la République

Une délégation de la PEEP, constituée de Valérie Marty, Myriam Menez et Joël Veies, a été reçue lundi 12 janvier par la ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Najat Vallaud-Belkacem, avec les autres fédérations de parents d'élèves.



Florence Robine, Directrice de l'Enseignement scolaire, était présente aux côtés de la ministre et de ses conseillers.

Après les événements tragiques qui nous ont tous choqués, et la mobilisation qui en a découlé, la ministre a souhaité rencontrer et mobiliser tous les membres de la communauté éducative, dont les représentants des parents, autour de l'enseignement des valeurs de la République au sein de l'École.

La ministre a estimé, comme nous, que nous ne pouvions en rester là et que nous devons nous appuyer sur la mobilisation sans pareille de nos concitoyens pour s'emparer des véritables problèmes liés à la laïcité et à la difficulté du « vivre ensemble ».

Elle a admis que la communauté éducative est en difficulté dans ce domaine, peinant à gérer ces événements mais également à animer « le vivre ensemble » au sein des établissements scolaires. La Ministre a souligné que la Charte de la laïcité devait vivre. Pour rappel, La PEEP avait demandé à Vincent Peillon, ministre de l'époque, que les parents d'élèves soient également destinataires de cette charte et que les questions de laïcité soient régulièrement abordées dans les établissements scolaires avec les parents. Ce qui n'a été suivi d'effet.

La ministre a demandé que les projets d'école et projets d'établissement puissent intégrer un volet sur les valeurs de la République. Le Conseil à la Vie Lycéenne (CVL) et le Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté (CESC) pourraient être des lieux de discussion de ces questions.

La PEEP a insisté sur la pertinence toute particulière des CESC dans le traitement de cette question. En effet, cette instance, qui n'existe malheureusement que dans le secondaire, pourrait organiser des conférences-débats sur les sujets de société liés à la laïcité ou au vivre ensemble ouvertes à toute la communauté éducative. Tout en développant parallèlement ces actions à destination des élèves.

Florence Robine a évoqué la nécessité d'apprendre aux élèves à débattre pratiquement d'un sujet : leur apprendre à construire un discours, l'argumenter, écouter l'autre, prendre un sujet sous plusieurs angles, et mettre en pratique ces apprentissages par des exercices organisés dans différentes disciplines.

La ministre a confirmé la mise en place d'un enseignement moral et civique à la rentrée prochaine. Les fédérations de parents d'élèves sont d'ailleurs consultées dans ce domaine et invitées à travailler avec le ministère.

La PEEP a requis plus de transparence quant aux problèmes rencontrés en matière de respect des valeurs de la République au sein des écoles et établissements du second degré. Il faut en finir avec l'« omertà » qui règne.

Les membres élus de ces établissements doivent être systématiquement mis au courant, car c'est la communauté éducative dans son ensemble qui doit apporter une réponse à ces faits. L'autorité éducative des adultes doit être réaffirmée.

La PEEP a précisé à la ministre que l'enseignement de sujets aussi délicats que la laïcité et l'enseignement moral et civique ne devait pas être délégué par l'Éducation nationale à des associations extérieures. L'École doit être pleinement responsable de ces questions.

La formation continue et initiale des enseignants sera développée dans ces domaines. Il semble essentiel que les enseignants soient aidés dans la manière d'aborder ces questions et de répondre aux objections les plus radicales.

Ces échanges, très riches, ont duré près de deux heures.

La PEEP a été reçue à nouveau le lendemain au ministère par le conseiller de la ministre sur ces questions.

Nous travaillons ensemble afin d'élaborer des propositions. Les valeurs de notre République, notamment le principe de laïcité et l'enseignement moral et civique sont les principaux sujets sur lesquels nous devons mener une réflexion.

LA LAÏCITE en quelques dates

26 août 1789 : L'article 10 de la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* proclame la liberté religieuse : "Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses (...)".

1791 : La constitution instaure la liberté des cultes.

1881-1882 : Les lois Jules Ferry instituent l'école publique gratuite, laïque et obligatoire.

1905 : Loi de séparation des Églises et de l'État : "La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte" (art.2).

1946 : Inscription du principe de **laïcité** dans le Préambule de la constitution.

1959 : La loi Debré accorde des subventions aux écoles privées sous contrat.

1989 : Incidents dits "du foulard islamique" suivis des avis des 27 novembre 1989 et 2 novembre 1992 du Conseil d'État privilégiant une solution au cas par cas.

15 mars 2004 : Loi interdisant, dans les établissements scolaires, le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse.

Par ailleurs, vous pouvez cliquer pour lire le [discours de la ministre de l'Éducation nationale et de la Recherche adressé aux recteurs le 13 janvier 2015](#) en présence du Premier Ministre.

Et aussi, pour lire [l'intervention de Jean-Louis AUDUC](#) (président de notre comité de réflexion « Relations école-familles ») lors d'un récent séminaire à Marseille.

Nous avons souhaité que notre mouvement dans son ensemble soit associé à la démarche du Ministère de l'Éducation. C'est pourquoi nous vous avons fait parvenir un questionnaire afin de recueillir votre opinion, vos propositions sur ces questions et nous faire, comme toujours, le porte-parole fidèle de vos positions. Nous vous remercions d'avoir été nombreux à participer et vous tiendrons informés des propositions finalisées que nous porterons au nom de notre fédération au Ministère.

Entretien avec Valérie Marty dans La-Croix.com

de Paula Pinto Gomes, Chef de rubrique Famille.

Vous avez rencontré la ministre de l'éducation, Najat Vallaud-Belkacem. Comment compte-t-elle agir ?

Valérie Marty : La ministre a consulté les syndicats de l'éducation et les fédérations de parents d'élèves afin de recueillir des informations concernant l'hommage aux victimes des attentats dans les établissements scolaires. Elle voulait également savoir comment les parents avaient géré la situation. Madame Vallaud-Belkacem souhaite mobiliser la communauté éducative autour de l'enseignement des grandes valeurs républicaines. Elle a rappelé qu'on ne pouvait en rester là, après les manifestations de dimanche, et qu'il fallait s'appuyer sur cette mobilisation massive des citoyens et sur la prise de conscience pour s'emparer des vrais problèmes liés à la laïcité et aux difficultés du vivre ensemble. Enfin, la ministre nous a confirmé la mise en place d'un enseignement moral et civique, dès la rentrée 2015, un contenu sur lequel les fédérations de parents d'élèves n'avaient pas été consultées.

Vous souhaitez que les parents d'élèves puissent participer à l'éducation morale et civique. De quelle manière et dans quel cadre ?

V. M. : Il est important que les parents puissent participer aux discussions. Ils pourraient le faire dans le cadre du comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) qui traite de toutes les questions du bien-être de l'élève. Cette instance, qui n'existe que dans le secondaire, pourrait animer des débats sur les sujets de société liés à la laïcité ou du vivre ensemble avec les parents et les enseignants. Pour le primaire, c'est un peu plus compliqué, mais cela reste possible dans le cadre des cafés des parents, en collaboration avec d'autres fédérations de parents d'élèves. Aujourd'hui, il n'existe pas de place publique pour ce genre de débats. Les parents ne savent pas toujours ce qu'apprennent leurs enfants. Et en cas de conflit dans un établissement, ils ne peuvent pas intervenir.

Vous demandez également « plus de transparence », qu'entendez-vous par là ?

V. M. : Les établissements communiquent très peu sur les problèmes liés à la laïcité ou aux valeurs républicaines. Lorsqu'un enseignant s'oppose, par exemple, à l'enseignement du fait religieux, ce genre de conflit est géré en catimini et les parents l'apprennent souvent par oui-dire. Cette culture du secret ne permet pas aux fédérations d'engager la discussion afin de remédier à des malentendus. Et elle contribue à entretenir la défiance des parents à l'égard de l'école. Ces derniers ne comprennent pas toujours ce que recouvrent certaines notions, comme la laïcité. Beaucoup confondent enseignement civique et enseignement du fait religieux. L'école aurait donc tout intérêt à impliquer davantage les familles pour faciliter le dialogue.

L'enseignement des valeurs républicaines et du fait religieux font déjà partie des programmes scolaires. Pourtant, ces thématiques sont peu abordées, souvent parce que les enseignants ne se sentent pas assez formés. Aujourd'hui, certains proposent l'intervention d'associations agréées dans les établissements, qu'en pensez-vous ?

V. M. : Cela ne me semble pas une bonne idée. Il y a déjà une défiance des parents à l'égard de l'école et des enseignants, alors si on fait entrer des associations qu'on ne connaît pas toujours très bien, cela risque de faire peur aux familles. Cette initiative ne me paraît pas adaptée à des sujets aussi sensibles et pourrait même s'avérer contre-productive. Il faudrait surtout mieux former les enseignants. L'école porte ces questions, c'est un signe positif. Il ne faudrait pas qu'elle délègue dans ce domaine.